

**DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 23 MARS 2023 18H30**

**DELIBERATIONS :**

- Vote du Compte Financier Unique 2022 – budget eau - DCM2023/07
- Vote du Compte Financier Unique 2022 – budget assainissement – DCM202/08
- Vote du Compte Financier Unique 2022 – budget principal – DCM2023/09
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – budget eau – DCM2023/10
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – budget assainissement – DCM2023/11
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – budget principal – DCM2023/12
- Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2023 – DCM2023/13
- Approbation du budget eau 2023 – DCM2023/14
- Approbation du budget assainissement 2023 – DCM2023/15
- Approbation du budget principal 2023 – DCM2023/16
- Application de la fongibilité des crédits – DCM2023/17
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon – DCM2023/18



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 10**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/07****OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET EAU

Sous la présidence de M. Thierry HILAIRE, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2022 du budget eau qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses	45 012.62 €
- Recettes	89 591.69 €
o Excédent 2022 :	44 579.07 €

Investissement

- Dépenses	5 166.39 €
- Recettes	68 504.63 €
- Excédent 2021 reporté	52 837.04 €
- Restes à réaliser 2022 en dépenses	57 564.84 €
- Restes à réaliser 2022 en recettes	0.00 €

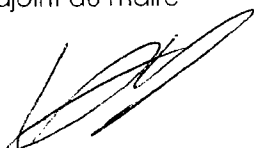
o Excédent 2022 : 63 338.24 €

Hors de la présence de M. Jean-Pierre SANTY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2022 du budget eau.

POUR : 10CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry HILAIRE,  
Adjoint au maire

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 10**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johannes**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/08****OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de M. Thierry HILAIRE, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2022 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses	29 848.51 €
- Recettes	38 320.76 €
o Excédent 2022 :	8 472.25 €

Investissement

- Dépenses	20 756.00 €
- Recettes	49 118.38 €
- Excédent 2021 reporté	7 389.45 €
- Restes à réaliser 2022 en dépenses	14 358.16 €
- Restes à réaliser 2022 en recettes	0.00 €
o Excédent 2022 :	28 362.38 €

Hors de la présence de M. Jean-Pierre SANTY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2022 du budget assainissement.

POUR : 10CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry HILAIRE,  
Adjoint au maire



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 10**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johannes**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/09****OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de M. Thierry HILAIRE, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2022 du budget principal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses	196 145.23 €
- Recettes	294 247.04 €
o Excédent 2022 :	98 101.81 €

Investissement

- Dépenses	427 859.38 €
- Recettes	259 479.03 €
- Excédent 2021 reporté	101 039.51 €
- Restes à réaliser 2022 en dépenses	95 123.65 €
- Restes à réaliser 2022 en recettes	184 482.62 €

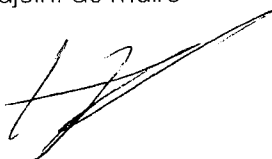
o Déficit 2022 : 168 380.35 €

Hors de la présence de M. Jean-Pierre SANTY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2022 du budget principal .

POUR : 10CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Thierry HILAIRE,  
Adjoint au maire



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johannes**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/10****OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET EAU

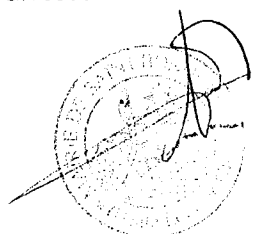
Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	11 810.51 €
Résultats antérieurs reportés	32 768.56 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>44 579.07 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	63 338.24€
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 57 564.84 €
	5 773.40€
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>44 579.07 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>44 579.07 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johannes

**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/11****OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT

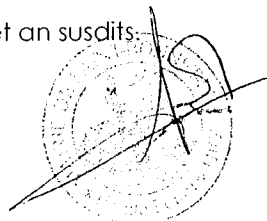
Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	5 594.92 €
Résultats antérieurs reportés	2 877.33 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>8 472.25€</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	28 362.38 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 14 358.16 €
	14 004.22€
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>8 472.25 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>8 472.25 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johannes**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/12****OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

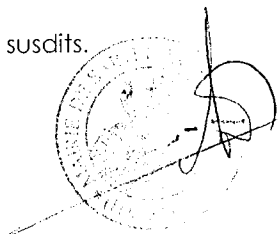
Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	45 848.76 €
Résultats antérieurs reportés	52 253.05 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>98 101.81 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 168 380.35€
Solde des restes à réaliser d'investissement	89 358.97 €
	- 79 021.38 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>79 021.38 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>98 101.81 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>79 021.38 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>19 080.43 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**

Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johannes

**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/13****OBJET** : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR L'ANNEE 2023

Considérant que la commune entend poursuivre ses investissements sans augmenter la pression fiscale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :
  - **Foncier bâti** : **34.30 %**
  - **Foncier non bâti** : **73.19 %**
  - **Taxe Habitation** : **8.00 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

POUR : 11

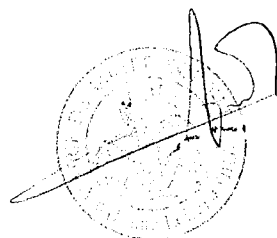
CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY





DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes

**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/14****OBJET** : APPROBATION DU BUDGET EAU 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget eau 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 101 599.07 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 135 248.07 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget eau 2023 arrêté comme suit

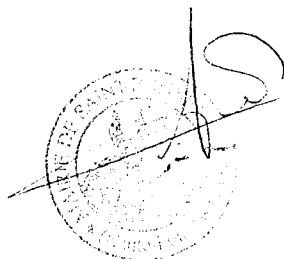
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	101 599.07 €	101 599.07 €
Section d'investissement	135 248.07 €	135 248.07 €
<b>TOTAL</b>	<b>236 847.14 €</b>	<b>236 847.14 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY



**DEPARTEMENT HAUTE LOIRE****ARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUX****COMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID****Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanès**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/15****OBJET** : APPROBATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget assainissement 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 47 677.25 €

Dépenses et recettes d'investissement : 54 334.63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

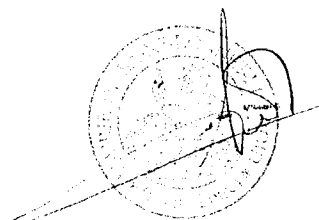
- Approuve le budget assainissement 2023 arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	47 677.25 €	47 677.25 €
Section d'investissement	54 334.63 €	54 334.63 €
<b>TOTAL</b>	<b>102 011.88 €</b>	<b>102 011.88 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes

**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/16****OBJET** : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 264 620.43 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 603 750.69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget principal 2023 arrêté comme suit

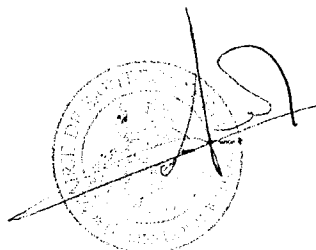
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	264 620.43 €	264 620.43 €
Section d'investissement	603 750.69 €	603 750.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>868 371.12 €</b>	<b>868 371.12 €</b>

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY



DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire****PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johanes**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/17****OBJET** : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération DCM 2021/51 du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

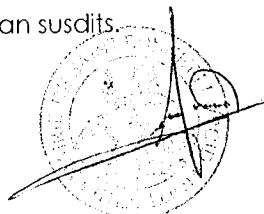
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
- **Donne** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 11CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE SAINT BONNET LE FROID**Séance du 23 Mars 2023**

Date de la convocation : 15 Mars 2023  
Conseillers en exercice : 11  
Conseillers absents : 0

Date d'affichage : 15 Mars 2023  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 11

**L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars à 18h30  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANTY, Maire**

**PRESENTS** : SANTY Jean-Pierre – HILAIRE Thierry – BOUILLOT Sylvain – NEBOIT Francis – GRANDVAUX Pascal – SAGNOL Isabelle – BRUAS Christian – PACALON Thibaut – MICHEL Julie – BLANCHON Mélanie – MARCON Johannes

**ABSENTS** : Néant

Monsieur Thibaut PACALON a été nommé secrétaire de séance.

**DCM 2023/18****OBJET** : MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

Suite à la réunion du Conseil Communautaire du 30 Janvier 2023 (DC/2023-01-30/07), Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les modifications à apporter sur les statuts de la Communauté de Communes de Montfaucon, comme suit :

- Actions optionnelles :  
Suppression de la création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- Actions facultatives :  
TOURISME  
Suppression de la gestion du gîte rural de Riotord  
Création d'une action : Aménagement de l'auberge d'Oumey à Raucoules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, comme détaillé ci-dessus.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jean-Pierre SANTY

